



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 mai 2025 à 20h00, le conseil a adopté le projet de règlement no. 583 - Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 (diverses dispositions).

L'intention contenue dans ce projet est d'autoriser l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage commerciale et institutionnelle sous réserve de conditions et d'autoriser le permis de maintenir un poulailler en zone urbaine, sous réserve de conditions.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 10 JUIN 2025 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.

Le projet de règlement no. 583 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 14^e jour de mai 2025.

Je, soussignée, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 14 heures et 16 heures ce 14^e jour de mai 2025.


Nancy Corriveau
Directrice générale & greffière